# **DEMANDE D'ADHÉSION COLLECTIVE**

## **CCN des Prestataires de Services** Du secteur tertiaire **IDCC 2098**

# Régime conventionnel

**Entreprise** 

# **☑ Prévoyance**



#### APTCTL PREVOYANCE

Institution de Prévoyance régie par le livre IX du Code de la sécurité sociale. N° SIREN 321 862 500 51 boulevard Marius Vivier-Merle TSA 95568, 69501 LYON CEDEX 03

#### www.apicil.com

## MALAKOFF HUMANIS PREVOYANCE

Institution de prévoyance régie par Le livre IX du Code de la sécurité sociale. N° SIREN 775 691 181 21 rue Laffitte, 75009 Paris

#### www.malakoffhumanis.com

Société anonyme d'assurance, régie par le Code des Assurances, 140 avenue de la République, 92327 Chatillon cedex

#### www.mutex.fr

Union d'Institutions de prévoyance régie par l'article L931-2 du Code de la sécurité sociale 17 rue de Marignan, 75008 Paris

# **CCN** des prestataires de services du secteur tertiaire

**IDCC 2098** 

## LISTE DES PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE D'ADHÉSION

Merci de <b>renvoyer votre demande d'adhésion complétée, datée et signée,</b> accompagnée des documents mentionnés ci-dessous.	Réservé au centre de gestion
PIÈCES OBLIGATOIRES	
Un extrait Kbis de moins de trois mois du siège et des différents établissements :  ou à défaut l'inscription au répertoire SIRENE ;  ou à défaut le justificatif d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) ;  ou à défaut la notification d'inscription INSEE,  ou à défaut le récépissé de déclaration en préfecture pour les associations.  La copie d'une pièce d'identité du ou des dirigeant(s) et du signataire si différent en cours de validité : carte nationale d'identité (recto/verso), passeport, carte de séjour ou permis de conduire délivré depuis le 16/09/2013 avec date de fin de validité.	
La <b>délégation de pouvoir</b> en bonne et due forme du signataire si ce dernier n'est pas le représentant légal de l'entreprise. A défaut, les statuts, si ceux-ci confirment le pouvoir du signataire.  La copie de la <b>déclaration au registre des bénéficiaires effectifs</b> au greffe du tribunal de commerce.	
PIÈCES OBLIGATOIRES SELON DOSSIER	
Le(s) tableau(x) des sinistres en cours au jour de la date d'effet du contrat et survenus antérieurement à cette date.  Attention : les sinistres en cours non déclarés lors de l'adhésion ne seront pas pris en compte ultérieurement.	
Une liste déclarative des <b>anciens salariés</b> couverts au titre de la <b>portabilité des droits</b> indiquant pour chaque intéressé(e) son numéro de Sécurité sociale, ses nom et prénom, sa date et lieu de naissance (CP, ville, pays), la date de cessation de son contrat de travail, le salaire annuel brut soumis à cotisations de Sécurité sociale précédant cette date de cessation, les dates de début et de fin de la période de maintien de garanties.	
Un état nominatif des salariés dont le contrat de travail est suspendu.	
La <b>liste des salariés</b> à transférer dans le cadre d'une opération juridique (reprise, fusion, absorption)	
Si vous n'utilisez pas la DSN : les demandes individuelles d'affiliation/radiation pour chaque salarié à assurer ou un état ou fichier nominatif du personnel à assurer par catégorie professionnelle indiquant notamment pour chaque intéressé(e) son numéro de Sécurité sociale, ses nom et prénom, son adresse, sa date et lieu de naissance (CP, ville, pays), sa date d'embauche.	

#### APICIL PREVOYANCE

Institution de Prévoyance régie par le livre IX du Code de la sécurité sociale. N° SIREN 321 862 500 51 boulevard Marius Vivier-Merle TSA 95568, 69501 LYON CEDEX 03

# MALAKOFF HUMANIS PREVOYANCE

Institution de prévoyance régie par Le livre IX du Code de la sécurité sociale. N° SIREN 775 691 181 21 rue Laffitte, 75009 Paris

#### www.malakoffhumanis.com

**MUTEX** Société anonyme d'assurance, régie par le Code des Assurances, 140 avenue de la République, 92327 Chatillon cedex

### www.mutex.fr

Union d'Institutions de prévoyance régie par l'article L931-2 du Code de la sécurité sociale 17 rue de Marignan, 75008 Paris

# **DEMANDE D'ADHÉSION COLLECTIVE**PRÉVOYANCE





API0000101343

## **CCN Prestataires de Services**

Prestataires de Services du secteur tertiaire IDCC 2098

À remplir par l'entreprise et à renvoyer à votre conseiller commercial ou courtier.

Votre conseiller		
Nom:		
Code:		
Tél. :		
Cadre réservé à la gestion		
Cadre réservé à la gestion		
Cadre réservé à la gestion N° devis :		
_		

Nouvelle adhésion	☐ Modi	fication d'adhésion		
		ENTREPRISE		
N° SIRET:				
Forme juridique :			·	
Code postal :	Ville :			
Tél. : Land de la	iège social (si différentes	5):		
Code APE: Land Collective a IDCC - Convention collective a		exercée : e : <b>2098 - Prestataire d</b>		
	D	IRIGEANT(E)		
Nom d'usage du représentant Prénom : Date naissance :		Agissant en qualité c	le :	
Bénéficiaires effectifs =	capital ou des droits Code monétaire et fir Si aucun de ces crit représentent légalemen	ères n'est rempli, il s' nt la société (gérant, prés	agit de la personne osident, dirigeant, etc.).	u des personnes qui
Nom d'usage	1	2	3	4
Nom de naissance				
Prénoms				
Date de naissance				
Lieu de naissance (code postal/ville/pays)				
Parts/actions détenues				
Bénéficiaire effectif depuis le				

APICIL PREVOYANCE

Institution de Prévoyance régie par le livre IX du Code de la sécurité sociale. N° SIREN 321 862 500 51 boulevard Marius Vivier-Merle, TSA 95568, 69501 LYON CEDEX 03 MALAKOFF HUMANIS PREVOYANCE

Institution de prévoyance régie par Le livre IX du Code de la sécurité sociale. N° SIREN 775 691 181 21 rue Laffitte, 75009 Paris

www.malakoffhumanis.com

MUTEX

Société anonyme d'assurance, régie par le Code des Assurances, 140 avenue de la République, 92327 Chatillon cedex

www.mutex.fr

OCIRP

Union d'Institutions de prévoyance régie par l'article L931-2 du Code de la sécurité sociale 17 rue de Marignan, 75008 Paris

<sup>(1)</sup> Si le bénéficiaire effectif est le représentant légal de l'entreprise sans pourcentage de parts ou de vote, noter 0.

## CONTACT DANS L'ENTREPRISE Nom de la personne à contacter pour le suivi du dossier : ...... Fonction: Tél.: \_\_\_\_\_ E-mail (pour faciliter nos échanges): CABINET OU INTERLOCUTEUR COMPTABLE Nom du cabinet comptable : Nom de la personne à contacter pour le suivi comptable du dossier : ...... Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : E-mail: ..... Tél.: \_\_\_\_\_\_ **EFFECTIFS** Effectif global de l'entreprise : ...... Effectif personnel cadre\* : ..... Effectif personnel non-cadre\* : ...... Anciens salariés bénéficiaires de la portabilité des droits : ..... st Merci de définir le(s) collège(s) couvert(s) avec précision dans le respect de la règlementation en vigueur :

ayant fait l'objet d'un agrément de l'APEC ceux n'ayant pas fait l'objet d'un agrément APEC Pour vous aider à choisir la catégorie correspondante, merci de vous référer à l'agrément APEC rendu au titre de

## SINISTRES EN COURS

Par « sinistres en cours » il faut entendre : le personnel (y compris ceux en portabilité ou dont le contrat de travail est suspendu, voire résilié) en arrêt de travail, indemnisé ou non, au titre de l'Assurance Maladie ou par un précédent organisme assureur complémentaire, en accident du travail ou maladie professionnelle, en invalidité, ou encore en mi-temps thérapeutique, à la date d'effet des garanties.

☐ Non Avez-vous des sinistres en cours\* sur votre effectif connus à ce jour ? □ Oui

Collège cadres

☐ Salarié relevant de l'article 2.1 de l'ANI de 2017 et ceux

votre branche professionnelle, lien ci-après CommissionParitaire (apec.fr)

□ Salarié relevant de l'article 2.1 de l'ANI de 2017

Si oui, merci de compléter les tableaux de déclaration des sinistres en cours joints à la présente demande d'adhésion. Sinon, vous rapprocher de votre commercial ou de votre courtier afin qu'il vous transmette les documents déclaratifs ad hoc. Ils seront à compléter, signer et retourner avec votre demande d'adhésion.

\* La déclaration des sinistres en cours est obligatoire afin de pouvoir estimer le tarif au plus juste, en tenant compte de cette reprise de passif. L'entreprise s'engage à déclarer tous les arrêts de travail à la date de la proposition commerciale. Si de nouveaux arrêts sont survenus entre cette date et la date d'effet du contrat, l'entreprise devra impérativement les déclarer à l'assureur. L'Institution ne prendra en charge aucune prestation qui concernerait des salariés (ou anciens salariés) non déclarés au titre de la déclaration des sinistres en cours.

En cas de réticence ou de fausse déclaration intentionnelle de l'adhérent, l'Institution pourra demander l'annulation du contrat.

#### APTCTL PREVOYANCE

Institution de Prévoyance régie par le livre IX du Code de la sécurité sociale, Nº SIREN 321 862 500 51 boulevard Marius Vivier-Merle TSA 95568, 69501 LYON CEDEX 03

#### **MALAKOFF HUMANIS PREVOYANCE**

Institution de prévoyance régie par Le livre IX du Code de la sécurité sociale. N° SIREN 775 691 181 21 rue Laffitte, 75009 Paris

#### www.malakoffhumanis.com

#### MUTEX

Société anonyme d'assurance, régie par le Code des Assurances, 140 avenue de la République, 92327 Chatillon cedex

#### www.mutex.fr

Collège non-cadres

☐ Salarié ne relevant pas de l'article 2.1 de l'ANI de 2017 ☐ Salarié ne relevant pas de l'article 2.1 de l'ANI de 2017 et

> Union d'Institutions de prévoyance régie par l'article L931-2 du Code de la sécurité sociale 17 rue de Marignan, 75008 Paris

## **GARANTIES RETENUES ET COTISATIONS**

Les garanties et conditions sont celles prévues dans l'accord du 15 décembre 2014 et ses avenants successifs, notamment l'avenant du 21 janvier 2024 de la Convention Collective Nationale des Prestataires de services du **secteur tertiaire,** relatifs aux régimes de Prévoyance.

COLLEGES ASSURÉS <sup>(1)</sup>	GARANTIES PREVOYANCE	TAUX DE COTISATION(2)			DATE D'EFFET
30111313 N333 N23	5/110 1111 <u>1</u> 25 1 112 1 5 1 / 1115 <u>2</u>	TA	ТВ	TC	DEMANDEE <sup>(3)</sup>
☐ CADRES  Effectif:	<ul> <li>Décès/PTIA</li> <li>Frais d'obsèques</li> <li>Incapacité de travail</li> <li>Invalidité</li> </ul>	1,64 %	1,64 %	1,64 %	
	<ul> <li>Rente éducation</li> <li>Rente de conjoint</li> <li>Rente handicap</li> <li>Garanties assurées par l'OCIRP</li> </ul>	0,26 %	0,26 %	0,26 %	/ /
	Taux d'appel global	1,90 %	1,90 %	1,90 %	

COLLEGES ASSURÉS <sup>(1)</sup>	GARANTIES PREVOYANCE	TAUX DE COT	DATE D'EFFET DEMANDEE <sup>(3)</sup>	
		TA	ТВ	
□ NON-CADRES	<ul> <li>Décès/PTIA</li> <li>Frais d'obsèques</li> <li>Incapacité de travail</li> <li>Invalidité</li> </ul>	1,36 %	1,36 %	
Effectif:	<ul> <li>Rente éducation</li> <li>Rente de conjoint</li> <li>Rente handicap</li> <li>Garanties assurées par l'OCIRP</li> </ul>	0,12 %	0,12 %	/ /
	Taux contractuel global	1,48 %	1,48 %	

Tarifs indiqués sous réserve des négociations en cours au sein de votre Branche professionnelle.

En cas de changement, l'évolution de taux sera formalisée via lettre avenant.

(1) Selon les catégories objectives définies plus haut - (2) En vigueur à compter du 01/04/2025 - (3) Au plus tôt le 1er jour du mois suivant la demande

TA: fraction de salaire inférieure ou égale au PASS | TB: fraction de salaire comprise entre 1 fois et 4 fois le PASS | TC: fraction de salaire comprise entre 4 fois et 8 fois le PASS

PASS: Plafond Annuel de la Sécurité Sociale | IAD: Invalidité Absolue et Définitive | PTIA: Perte Totale et Irréversible d'Autonomie

OCIRP : Organisme Commun des Institutions de Rente et de Prévoyance, union d'institutions de prévoyance régie par le code de la Sécurité sociale, dont le siège social est situé 17 rue de Marignan - 75008 Paris

## **DÉCLARATIONS ET SIGNATURE**

Je soussigné(e):	
Nom d'usage du signataire :	Nom de naissance :
Prénom :	E-mail :
Date naissance : Lieu naissance (	code postal/ville/pays) :
agissant en qualité der	eprésentant l'entreprise,

ci-dessus nommée, demande à adhérer, au profit de l'ensemble de ses salariés entrant dans le champ d'application au contrat collectif à adhésion obligatoire ainsi qu'au contrat collectif à adhésion facultative du régime de prévoyance de la Convention Collective Nationale des Prestataires de Services du secteur tertiaire auprès d'APICIL Prévoyance, Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale, dont le siège social est situé 51 Boulevard Marius Vivier-Merle, 69003 Lvon.

Cette adhésion permet à l'entreprise d'être en conformité avec les dispositions définies dans l'accord du 15 décembre 2014 et ses avenants successifs, notamment l'avenant du 3 octobre 2023, relatifs à la mise en place du régime de prévoyance dans le cadre de la Convention Collective Nationale des Prestataires de Services du secteur tertiaire.

L'entreprise déclare avoir pris connaissance des conditions générales décrivant le régime de prévoyance conventionnel obligatoire et facultatif. Dès l'enregistrement de l'adhésion, APICIL Prévoyance adressera la notice d'information relative au régime de prévoyance choisi par l'entreprise. Cette notice doit être obligatoirement remise à chaque salarié par l'entreprise.

APICIL Prévoyance s'engage à respecter les dispositions de l'accord conventionnel de prévoyance et à procéder aux informations prévues par la loi ou nécessaires à l'évolution dudit accord.

#### APICIL PREVOYANCE

Institution de Prévoyance régie par le livre IX du Code de la sécurité sociale, Nº SIREN 321 862 500 51 boulevard Marius Vivier-Merle TSA 95568, 69501 LYON CEDEX 03

#### **MALAKOFF HUMANIS PREVOYANCE**

Institution de prévoyance régie par Le livre IX du Code de la sécurité sociale. N° SIREN 775 691 181 21 rue Laffitte, 75009 Paris

#### www.malakoffhumanis.com

#### MUTEX

Société anonyme d'assurance, régie par le Code des Assurances, 140 avenue de la République, 92327 Chatillon cedex

#### **OCIRP**

Union d'Institutions de prévoyance régie par l'article L931-2 du Code de la sécurité sociale 17 rue de Marignan, 75008 Paris

Je reconnais que le conseiller m'a bien remis le document d'information sur le produit d'assurance ainsi que la fiche conseil.

Je reconnais avoir reçu l'information nécessaire me permettant de déterminer si le contrat de prévoyance proposé est adapté aux besoins de l'entreprise et de ses salariés.

Je déclare sur l'honneur que l'ensemble des informations portées sur cette demande d'adhésion est strictement conforme à la réalité

J'envoie la présente demande d'adhésion, dûment complétée et signée, à mon conseiller commercial ou courtier accompagnée des pièces justificatives demandées et **conserve une copie du présent document**.

Date :	<b>Signature :</b> Précédée de la mention « Lu et approuvé »	
Cachet de l'entreprise :	rrecedee de la memion « Lu et approuve »	
* Si le signataire n'est pas le représentant légal, joindre les pouvoirs		

Les informations recueillies sur ce document sont enregistrées dans un fichier informatisé par **APICIL Prévoyance** pour la gestion des contrats. La base légale du traitement est l'exécution d'un contrat. Des traitements sont également mis en œuvre dans le cadre de l'exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur ou basés sur notre intérêt légitime, comme la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ainsi que la lutte contre la fraude.

Les données collectées pourront être communiquées aux entités du Groupe APICIL, à ses partenaires et sous-traitants éventuels ainsi qu'aux tiers dûment habilités lorsque cette communication est strictement nécessaire pour les finalités déclarées.

Les données personnelles recueillies ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire à la finalité de leur traitement et des durées de prescription légale applicable en fonction du type de données collectées.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également retirer votre consentement, vous opposer au traitement de vos données, exercer votre droit à la portabilité ou définir des directives post mortem. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez écrire à dpo@apicil.com ou à l'adresse : APICIL Prévoyance – Délégué à la protection des données (DPO) - Direction des Systèmes d'Information - 51 Boulevard Marius Vivier-Merle, 69003 Lyon. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Plus de détails sur www.apicil.com/protection-des-données-personnelles

#### APICIL PREVOYANCE

www.apicil.com

Institution de Prévoyance régie par le livre IX du Code de la sécurité sociale. N° SIREN 321 862 500 51 boulevard Marius Vivier-Merle, TSA 95568, 69501 LYON CEDEX 03

## MALAKOFF HUMANIS PREVOYANCE

Institution de prévoyance régie par Le livre IX du Code de la sécurité sociale. N° SIREN 775 691 181 21 rue Laffitte, 75009 Paris

#### www.malakoffhumanis.com

#### MUTEX

Société anonyme d'assurance, régie par le Code des Assurances, 140 avenue de la République, 92327 Chatillon cedex

#### www.mutex.f

#### OCIRP

Union d'Institutions de prévoyance régie par l'article L931-2 du Code de la sécurité sociale 17 rue de Marignan, 75008 Paris